

## CHAPITRE V.

*Avantages accessoires de la Betterave à sucre.*

IL a été déjà observé que si on cultive les betteraves pour en extraire le sucre, on ne doit pas leur ôter les feuilles vertes, mais seulement celles qui commencent à jaunir par le bas; c'est au mois d'août que ces feuilles commencent à jaunir et à fournir quelque nourriture aux bestiaux; cette quantité de feuilles augmente toujours jusqu'au tems de la récolte.

L'économie rurale tire pendant la récolte une nourriture excellente, pour les bestiaux, des feuilles de betteraves et des collets. Cette nourriture, sur-tout si elle est fraîche, fait donner beaucoup de lait aux vaches et produit un excellent engrais; mais, si les feuilles et les collets sont séchés dans les champs, ce qui doit se faire dans un tems favorable, ou si par un mauvais tems, assez fréquent dans cette saison, ils sont séchés dans les greniers, ils fournissent pendant tout l'hiver, soit cuits ou hachés avec de la paille, une nourriture que les bœufs et les vaches aiment beaucoup, et qui leur fait donner du lait en abondance. Enfin, ces feuilles séchées et les collets coupés en petits morceaux, donnent, pendant l'hiver, une nourriture bonne et saine aux moutons, qui les mangent avidement.

Dans une grande plantation de betteraves, l'emploi de ces feuilles et des collets est d'un avantage considérable, et une compensation des fourrages qu'on aurait cultivés dans les champs destinés aux betteraves.

Dans les terres où la culture de la betterave est réunie à la fabrication du sucre, le résidu fournit une nourriture si abondante pour les bestiaux, qu'avec les feuilles et les collets, il surpasse certainement ce qu'on aurait gagné par la culture d'autres espèces de fourrages.

M. Achard s'étend très-longuement sur les avantages qu'on peut retirer des feuilles en les vendant aux manufacturiers de tabacs. Nous avons cru devoir passer sous silence cet article, parce que ces avantages seront probablement toujours nuls pour la France, où la régie des tabacs appartenant exclusivement au Gouvernement, il n'est pas présumable qu'on admette jamais ces feuilles à cet emploi, non que l'espèce de tabac qui en résulte ait aucune qualité nuisible, mais parce qu'il ne paraît avoir aucune des propriétés stimulantes du vrai tabac. Cependant M. Achard considère le produit de ces feuilles vendues pour tabac, comme devant bien plus que compenser à lui seul tous les frais de culture de la betterave; car il dit avoir vendu couramment le quintal (1) des feuilles sur le pied de 7 rixthalers (28 francs), qu'on lui en a offert 8 rixthalers (32 francs), et que le prix allait toujours en augmentant en raison des demandes considérables qui en ont été faites en 1806 et 1807. Il estime le produit d'un arpent (2) à quatre quintaux en sec, et compte 3 rixthalers (12 francs) pour les frais d'effeuillage et de dessiccation.

---

(1) Le quintal de Breslau est de 132 liv. du pays, correspondant à 51 kilogrammes 69.

(2) L'arpent de Silésie équivaut à 26 ares environs.